



PISCINES ET SPAS COLLECTIFS - USAGE PROFESSIONNEL

HTH EASIFLO™ BRIQUETTE CHLORE NON STABILISÉ BRIQUETTES

Bénéfices

- Hypochlorite de calcium : pas de sur-stabilisation
- Pastilles de chlore 7 g avec agent anti-tartre
- Chloration permanente pour la destruction des virus et des bactéries (dont *L. pneumophila*), en piscines et spas collectifs
- S'utilise pour recharger les doseurs HTH™ Easiflo™

Spécifications

- Briquettes à dissolution rapide – environ 7 grammes • Action désinfectante • Action anti-calcaire • Teneur moyenne en chlore actif : 68 % à la date de fabrication • Teneur minimale en chlore actif : 65 % à la date de fabrication • Production d'insolubles minimale ($\leq 4\%$ dans l'eau distillée) • Formulation contenant un agent anti-calcaire stable en présence de chlore • Totalement sans acide cyanurique (stabilisant)
- Adapté à tous types d'eau, y compris les eaux très dures • Compatible avec tous types de filtration • Pas de dégagement gazeux contrairement aux isocyanurates

Composition

UFI : 9CH6-40D5-A00T-94RG - Chlore actif libéré à partir de l'hypochlorite de calcium (cas:7778-54-3) 64,5% w/w. Tablettes hydrosolubles. TP2. Utilisateurs professionnels.

Mode d'emploi

Attention ! Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies. L'application de ce produit est uniquement autorisée dans les piscines raccordées à une station de traitement des eaux usées. Ne pas utiliser dans les piscines rejetant leurs effluents directement dans les eaux de surface. Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine tant que la concentration en chlore disponible est supérieure aux limites nationales ou, à défaut, à 3 mg/l pour les piscines et à 4 mg/l pour les spas. Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

Chloration permanente:

- S'assurer que le bac de conditionnement ainsi que la pompe ne contiennent pas de chlore stabilisé (à base d'acide trichloroisocyanurique ou de dichloroisocyanurate de sodium ; à vérifier sur les étiquettes des emballages).
- Placer les briquettes dans le doseur Easiflo® ou tout autre type de doseur pourvu qu'il soit adapté aux briquettes Easiflo®.
- Préparer les solutions chlorées en respectant le tableau de dosage et les instructions en dessous.
- Ajuster l'injection de manière à maintenir, une teneur en chlore actif comprise entre 1 et 3 mg/l pour une piscine et 2,5 et 4 mg/l pour un spa.
- Pour une eau parfaitement équilibrée, maintenir un titre alcalimétrique complet (T.A.C.) compris entre 60 et 120 mg/l
- En piscine découverte, maintenir une concentration en stabilisant comprise entre 25 et 50 mg/l.
- Vérifier régulièrement la teneur en chlore car les UV pourraient dégrader partiellement le chlore.
- Ajuster le pH entre 7,0 et 7,4
- S'assurer que la filtration soit en marche.

Traitement choc pour piscines et spas : Appliquer le produit de manière à atteindre une concentration de 10 mg/l de chlore disponible dans l'eau (temps de contact : 10 minutes). Le traitement doit être effectué en l'absence de baigneurs.

INSTRUCTIONS POUR PRÉPARER LES SOLUTIONS CHLORÉES

Si la solution chlorée concentrée est préparée manuellement, la procédure suivante doit être strictement suivie:

1. Employer obligatoirement un bac de préparation propre qui devra rester exclusivement réservé à la préparation des solutions chlorées.
2. Déterminer les quantités d'eau et de produit nécessaires pour atteindre la concentration en chlore désirée (voir tableau ci-après)
3. Dans le bac de préparation, verser au minimum 90% de la quantité d'eau prévue (par le tableau).
4. Tout en agitant, introduire lentement la quantité de produit prévue dans le bac de préparation.
5. Ajouter ensuite le reste de la quantité d'eau initialement prévue afin d'amener le volume total dans le bac de préparation au niveau attendu
6. Maintenir l'agitation pendant au moins 15 minutes jusqu'à dissolution complète du produit.

Stockage et Durée de conservation: Ce produit ne doit jamais se trouver en contact ou mélangé avec un quelconque produit de traitement où que ce soit (seau, doseur, skimmer, bac...). Conserver en dessous de 30°C. A conserver à l'abri de la lumière. Stocker dans un endroit sec. La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

Concentration en chlore actif souhaitée (%)	Volume d'eau en litres (L)			
	1	10	100	1000
	Poids de produit nécessaire. Attention ! Le poids est donné en g ou en kg selon le cas.			
0,1	1.5 g	15 g	150 g	1.5 kg
0.2	3.0 g	30 g	300 g	3.0 kg
1	15 g	150 g	1.5 kg	15 kg
2	30 g	300 g	3.0 kg	30 kg
3	45 g	450 g	4.5 kg	45 kg

Regulation

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH206 : Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P260 : Ne pas respirer les poussières/vapeurs. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser un jet d'eau pour l'extinction. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

DANGER



17/12/25 - RPF 1611